Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	2003/0164(COD)	Procédure terminée
Qualité de l'air: arsenic, cadmium, mercure, nickel et hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant Voir aussi 2020/2091(INI) Sujet 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile		